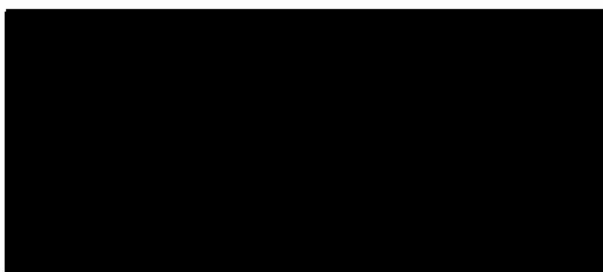


PAR COURRIEL

Québec, le 19 février 2020



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 14 novembre 2019. Par celle-ci vous souhaitiez obtenir copie des documents suivants :

1. Le nombre d'enfants inscrits sur la Place 0-5 selon les données les plus récentes du Ministère.
2. Tout échange écrit, survenu dans la dernière année, entre le Ministère et la Place 0-5, ou entre le Ministère et la Coopérative Enfance Famille, où il est question du nombre d'inscriptions à la Place 0 5.

Vous trouverez ci-joint le document qui répond au premier point de votre demande.

Pour répondre au deuxième point de votre demande, aucune correspondance n'a été repérée entre La Place 0-5 ou la Coopérative Enfance Famille et le Ministère concernant le nombre d'inscription à La Place 0-5. Les correspondances échangées concernent la gestion de la base de données et ne représentent pas le nombre d'inscriptions réel à La Place 0-5. Les données sur les inscriptions sont transférées de manière électronique par des systèmes informatiques communicants entre La Place 0-5 et le Ministère.

... 2

Cette décision s'appuie sur l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels qui se libelle comme suit :

*Art. 1 La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.*

*Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.*

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, [REDACTED] mes sincères salutations.

[REDACTED]  
François Lemelin  
Secrétaire général  
Responsable ministériel de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j.